

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

ASSURANCES HUDSON

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Assurances Hudson (nom utilisé au Québec par Hudson Insurance Company) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories : « assurance automobile », « assurance de biens », « assurance des chaudières et des machines », « assurance cautionnement », « assurance contre l'incendie » et « assurance de responsabilité ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

- Dentons Canada LLP
1, Place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

Le siège de l'assureur est situé au :

- 100, William Street 5^e étage
New York NY 10038
États-Unis

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 18 août 2022